

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1650

présenté par

M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Thierry, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian
et M. Tavernier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	100 000 000	0
Service public de l'énergie	0	100 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revaloriser le montant du chèque énergie à hauteur de l'inflation depuis 2019, date de sa dernière augmentation.

Le chèque énergie permet à de nombreux ménages de bénéficier, sous conditions de ressources, d'une aide pour payer leurs factures d'énergie. Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et d'un retour de l'inflation (5,2 % en 2022 et 4,9 % en 2023), le montant du chèque énergie n'a pas été revalorisé depuis 2019. Pourtant, 1,2 million de personnes ont subi des coupures d'électricité ou des réductions de puissance pour impayés en 2025, soit deux fois plus qu'en 2019.

Cet amendement propose d'augmenter l'enveloppe du chèque énergie de 100 M€, ce qui représente le rattrapage de l'inflation depuis 2019 et un montant moyen rehaussé à 165 €.

Cet amendement attribue en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) 100 000

000 euros au programme 174 “Énergie, climat et après-mines”, au sein de l’action 02 “Accompagnement transition énergétique”.

Conformément aux règles de recevabilité financière, cet amendement prélève en CP et AE 100 000 000 euros au programme 345 “Service public de l’énergie”, répartis entre les actions 09 “Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale” à hauteur de 50 000 000 euros et 10 “Soutien à l’injection de biométhane” à hauteur de 50 000 000 euros.

Cette proposition de mouvement de crédits est formelle et nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement a été proposé par la Fondation pour le Logement des Défavorisés.